



FIDC

FACULTÉ INTERNATIONALE
DE DROIT COMPARÉ

Strasbourg, le 14 mars 2022

Juliette LELIEUR

Doyenne de la FIDC

Université de Strasbourg
1 place d'Athènes
BP 66
F-67045 Strasbourg Cedex

Objet : Bourses de recherche en droit comparé pour 2022-23

Madame, Monsieur,

Créée en 1961, la *Faculté internationale de droit comparé* a été animée par une forte conviction : la formation d'un juriste national ne pourrait prétendre être complète sans une connaissance des droits étrangers et de leurs particularismes¹.

Dans le cadre de son troisième cycle, destiné aux doctorants et post-doctorants, la *Faculté internationale de droit comparé* propose d'accorder des bourses de recherche à des jeunes chercheurs afin qu'ils puissent se rendre dans un pays étranger pour y accomplir leurs recherches de droit comparé. Selon son pays de destination, le jeune chercheur pourra également être mis en contact avec un enseignant partenaire de la *Faculté internationale de droit comparé* en vue d'obtenir des conseils ou un soutien dans le pays d'accueil.

Pour un séjour dans l'Union européenne, le montant de la bourse sera de 1000 €. Il s'élèvera à 1500 € pour un séjour en dehors de l'Union européenne.

Les candidatures seront rédigées en français ou en anglais.

Elles devront être envoyées par courrier électronique à Mme Juliette LELIEUR, Professeure à l'Université de Strasbourg (juliette.lielieur@unistra.fr), **au plus tard le 25 avril 2022**.

Elles seront examinées par un jury composé d'enseignants de la *Faculté internationale de droit comparé*.

¹ <https://europa.unistra.fr/faculte-internationale-de-droit-compare/presentation/>

Les candidatures devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation du doctorant ou du post-doctorant,
- une présentation des travaux de recherche envisagés (5 pages maximum), mettant en lumière leur aspect comparatiste
- une lettre d'invitation de l'Université ou de la structure de recherche dans laquelle le jeune chercheur souhaite séjourner, précisant la durée du séjour
- une lettre du directeur de thèse ou du directeur de l'unité de recherche du post-doctorant, attestant du sérieux du caractère comparatiste de la recherche

Les bourses attribuées seront versées au cours du mois de juin 2022, pour un séjour pouvant avoir lieu de juin 2022 jusqu'à juin 2023.

Les récipiendaires des bourses devront justifier de leur déplacement et de leur séjour à l'étranger en remettant, à leur retour, une copie de leur titre de transport.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Juliette LELIEUR,
Doyenne de la *Faculté internationale de droit comparé*